

*Le budget*

provient de la réduction des dépenses du gouvernement. Hélas, pendant que nous essayons d'éponger le déficit, l'intérêt court sur la dette initiale de 200 milliards de dollars. À lui seul, l'intérêt composé sur la dette a été de 120 milliards de dollars depuis 1984. Quatre vingt p. 100 de la dette actuelle est le fait du gouvernement précédent.

C'est à tort qu'on nous critique parfois parce que nous imputons au gouvernement précédent le problème de la dette. Le fait est que nous en avons hérité de ceux qui nous ont précédés. L'opposition nous demande pourquoi nous n'avons pu en cinq ans venir à bout du gâchis qu'elle nous a laissé. On critique déjà assez certaines de nos mesures; nous pouvons nous passer des critiques qui portent sur les politiques des autres.

Nombreux sont les électeurs qui se plaignent des dépenses du gouvernement. Il y a quelques mois, j'ai fait un sondage sur le déficit dans ma circonscription. J'ai posé deux questions. La première était: «Vous préoccupez-vous des déficits et de la dette nationale? Si oui, le gouvernement devrait-il augmenter les impôts? Lesquels?» Et la deuxième: «Le gouvernement devrait-il réduire les dépenses des programmes pour éponger la dette?»

J'ai posé ces questions pour connaître les principales préoccupations de mes électeurs en matière d'économie. Je voudrais énumérer ces préoccupations et montrer de quelle façon le gouvernement en a tenu compte dans le budget. Quatre-vingt-seize p. 100 des personnes interrogées ont répondu qu'elles s'inquiétaient du déficit du gouvernement et de la dette nationale, mais 45 p. 100 d'entre elles ont dit qu'elles préféreraient que le gouvernement n'augmente pas les impôts. Nous avons donc respecté les vœux des Canadiens. Le budget ne prévoit pas d'impôts nouveaux. Des 55 p. 100 des personnes interrogées qui ont répondu que le gouvernement devrait hausser les impôts, 82 p. 100 ont dit que les impôts sur les sociétés devraient être augmentés.

En fait, nous y avons vu dans le budget de 1989. Des recettes considérables seront perçues au moyen de l'impôt sur les grosses sociétés, par exemple. On prévoit que les changements apportés à l'impôt dans ce secteur permettront de recueillir un milliard de dollars de plus.

Soixante-huit personnes interrogées ont dit que le gouvernement fédéral ne devrait pas diminuer les paiements de transfert accordés au Manitoba. Or, on ne peut pas réduire considérablement le déficit sans toucher aux transferts versés aux provinces. Ils constituent une trop large part des dépenses fédérales pour qu'on n'en tienne pas compte.

À la fin de l'année financière en cours, les transferts d'impôt et d'espèces aux gouvernements provinciaux totaliseront plus de 35 milliards de dollars. Ils ont augmenté d'un taux annuel moyen de 6,5 p. 100 depuis 1984-1985. Pendant la même période, les dépenses au titre des programmes fédéraux en général ont été ramenées à un taux de croissance annuel moyen de 3,6 p. 100, c'est-à-dire à un taux inférieur à l'inflation. Selon le plan de contrôle des dépenses prévu dans le budget, on prévoit que les transferts aux provinces augmenteront d'environ 3 p. 100 en moyenne au cours des deux prochaines années, ce qui représente approximativement le même taux que pour toutes les autres dépenses au titre des programmes.

Pendant les deux prochaines années financières, au Manitoba, le FPE se situera au même niveau par habitant que pendant l'année 1989-1990. Les paiements de péréquation qui, dans cette province, sont plus élevés que le FPE, continueront normalement de croître au même rythme que l'économie nationale. Cela signifie qu'ils augmenteront beaucoup plus rapidement que les autres dépenses fédérales. La croissance des transferts au titre de l'aide sociale versés au Manitoba en vertu du Régime d'assistance publique du Canada ne sera pas touchée non plus, car le budget exempte les provinces qui touchent des paiements de péréquation du plafonnement de 5 p. 100 imposé sur la croissance de ces paiements.

• (1820)

Résultat: on prévoit que les transferts accordés au Manitoba en vertu des trois programmes importants qui, en 1989-1990, totalisent 1,7 milliard de dollars, passeront à 1,8 milliard puis à 1,87 milliard pendant les deux prochaines années financières.

Je ne dis pas que le Manitoba n'est pas touché.

Il l'est.

La réduction du taux de croissance des paiements de transfert représente moins de 1 p. 100 des recettes du gouvernement provincial. Je crois toutefois qu'on pourra s'en sortir à condition que les gouvernements fédéral et provinciaux veillent à ce que les revenus fiscaux soient dépensés de façon plus judicieuse et que les Canadiens adaptent leurs attentes envers le gouvernement aux conditions existantes.

Pour en revenir au sondage, 66 p. 100 des répondants s'opposaient à la réduction des programmes agricoles. Les agriculteurs de Beauséjour dans la circonscription de Selkirk que je représente seront heureux d'apprendre qu'aucun programme agricole du gouvernement fédéral n'a été réduit. Les agriculteurs du Manitoba ont déjà reçu